

QUINTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021  
16 È 17 DI DICEMBRE  
5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2021  
16 ET 17 DECEMBRE

2021/E5/051

**Question orale déposée par Marie-Claude Branca  
au nom du Groupe « Core in Fronte »**

**Objet : Pour une meilleure rationalisation des forestiers sapeurs dans le Fium'orbu.**

Compris dans le pôle environnemental le corps des Sapeurs Forestiers a pour vocation :

- la prévention et lutte contre les incendies.
- la gestion des espaces naturels sensibles et de l'espace rural.
- l'aménagement du territoire.

Le corps des Forestiers Sapeurs qui précédemment était sous l'autorité des conseils généraux est depuis le 1er janvier 2018, suite à la fusion des trois collectivités, sous l'autorité de la Collectivité de Corse et permet d'assurer une direction sur la forêt et une prévention des incendies normalement dotée de l'ensemble des compétences, des moyens matériels et humains dédiés à ces prérogatives.

L'importance est à souligner pour ce corps constitué, qui suppose un entretien, un suivi, une formation et surtout une politique générale pérenne quant à la protection et la surveillance de notre patrimoine naturel et à son articulation avec une approche de gestion et développement durable en la matière.

À ce titre, et dans un souci d'efficacité, la communauté des communes de « u Fium'Orbu Castellu », territoire pilote sur la protection des villages contre les incendies, n'a eu de cesse d'avertir et de relancer les autorités concernées quant à la mise en place réelle d'une politique adéquate impliquant une

rénovation des locaux et du matériel ainsi qu'une présence effective des Forestiers Sapeurs dont l'utilité est à souligner dans le cadre du Plan Local de Prévention Incendies (P.L.P.I).

Doit-on rappeler ici la multiplicité des contacts téléphoniques et des envois de mails aux différents responsables au sein de la Collectivité et qui n'ont hélas pas été traités en conséquence ? À l'évidence malgré les engagements pris, et malgré une restructuration des forestiers sapeurs, ces derniers n'arrivent pratiquement plus, malgré leur bonne volonté, à assurer pleinement leur fonction, particulièrement dans le cadre de la défense des villages et hameaux contre les incendies.

Pour exemple, la politique qui consistait en une meilleure gestion du territoire compris ici entre Serra di u Fium'Orbu et Ventiseri n'a pu aboutir, particulièrement pour la gestion de la piste Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) et en matière de Zone d'Appui à la Lutte.

De facto, les missions des Forestiers Sapeurs dans le cadre du Plan Local de Prévention Incendies se heurtent à la faiblesse des moyens humains et matériels...

Les questions sont dès lors les suivantes :

- Compte tenu des réalités incendiaires qui chaque année compromettent sinon détruisent forêts et maquis, culture et élevage, au point de ruiner propriétaire terrien, agriculteur ou éleveur, quand comptez-vous concrètement par une audacieuse politique répondre décemment aux différentes communes et regroupements de communes, à l'instar de celui du Fium'Orbu Castellu quant à la mutualisation des intelligences, des services et des moyens pour y faire face ?

Quand entendez-vous mettre en place une politique rigoureuse et régulière de suivi, de vérification et de modernisation des moyens inhérents à l'activité des Forestiers Sapeurs ?

Sapendu chi u focu ùn hè micca una fatalité quandu mittareti tuttu in opera pà pruteghja sta ricchezza naturali chi i nosci anziani ci hani lacatu è chi no duvimu trasmetta à i nosci fiddoli ?